

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2018

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.

Membres présents : Mme Patricia CASNER - 1^{er} adjoint ; M. Pierre MATHIOT - 2^{ème} adjoint ; Mme Christiane CUNY - 3^{ème} adjoint ; MM. Philippe PFISTER - 5^{ème} adjoint ; Raymond KLUGHERTZ ; Jean-Claude BIRCKER ; Mme Monique BIERRY ; M. Patrick BEIN ; Mme Violette BAILLY ; MM. Denis BETSCH ; Marc BEILL ; Mmes, Pascale MATHIOT ; Isabelle VERLET ; M. Olivier MANGEL ; Mmes, Claudine DELLENBACH ; Karima RENAUD.

Membres absents excusés : Mmes, Evelyne FERRY (procuration à Philippe PFISTER) ; Cécile CHARLIER ; M. Patrick BANZET ; Mme Nathalie HAMM (procuration à Raymond KLUGHERTZ).

Membres absents non excusés : MM. Alain JANEL - 4^{ème} adjoint ; Arnaud PACLET.

Assistaient à la séance : Mme Laurence BURGHARD, DGS, secrétaire de séance ; M. Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO.

APPROBATION DES PROCES-VERBAX DES 26 JANVIER ET 2 MARS 2018

Les procès-verbaux des 26 janvier et 2 mars 2018 sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité le budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de 1.908.869,00 € pour la section de fonctionnement et de 1.718.450,82 € pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET FORET

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

Adopte à l'unanimité le budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de 255.484,06 € pour la section de fonctionnement et de 81.110,60 € pour la section d'investissement.

TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide de maintenir le taux des trois taxes locales directes qui s'établissent comme suit :

- 15,20 % pour la taxe d'habitation
- 9,77 % pour le foncier bâti
- 49,86 % pour le foncier non bâti

CHARTE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal

Après exposé de Monsieur le Maire sur l'engagement volontaire depuis 2015 de la collectivité dans une démarche progressive et continue afin de supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires (démarche "zéro pesticide") pour l'entretien et la gestion des espaces communaux.

Considérant que cette démarche peut s'intégrer dans une politique de développement durable avec la signature d'une charte avec la Région Grand Est et les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine Normandie.

Considérant que la signature de cette charte permettra d'obtenir des aides auprès des organismes concernés dans les projets "zéro pesticide" engagés par la collectivité.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Autorise le Maire à signer la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux avec la Région Grand Est et les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine Normandie.

Mandate le Maire afin de solliciter les subventions auprès des organismes concernés.

SIGNATURE DES PRESENTS

Jean-Bernard PANNEKOECKE

Patricia CASNER

Pierre MATHIOT

Christiane CUNY

Philippe PFISTER

Raymond KLUGHERTZ

Jean-Claude BIRCKER

Monique BIERRY

Patrick BEIN

Violette BAILLY

Denis BETSCH

Marc BEILL

Pascale MATHIOT

Isabelle VERLET

Olivier MANGEL

Claudine DELLENBACH

Karima RENAUD